

Cahier des charges de la PDSA



❑ CONCERNANT LA REGULATION

❑ Alignement des tarifs de la régulation

- en nuit profonde, les médecins régulateurs sont rémunérés 100€ de 00h à 8h,
- en semaine 75 € avant 00H
- les samedis 75 € de 8h à 12h et 90€ de 12h à 00h,
- les dimanches et jours fériés 90€ de 8h à 00h

- ❑ Présence d'un médecin régulateur en semaine entre **19h et 20h** et le **samedi matin de 8h à 12h** (hors horaire de PDSA)

❑ CONCERNANT L'EFFECTION

❑ **Supprimer l'effection dans les secteurs à faible activité**

❑ **Les forfaits d'astreintes attribués aux CH des départements 03 / 15/ 43 et 63 seront supprimés.**

Evaluation financière de la PDSA

Coût global de la PDSA	
Régulation <i>(total après lignes directrices)</i>	10 155 175 €
Effection <i>(total après lignes directrices)</i>	9 736 300 €
TOTAL lignes directrices	19 891 475 €
Associations de régulation <i>(montant 2016)</i>	736 573 €
Maisons Médicales de Garde <i>(montant 2016)</i>	2 418 065 €
Sous-total	23 046 113 €
Médecins correspondants du SAMU Fonctionnement <i>(Associations, CH/équipement matériel d'urgence)</i> <i>(montant 2016)</i>	1 293 526 €
Médecins Correspondants du SAMU Effection <i>(Dépenses de guichet)</i>	1 419 000 €
TOTAL	25 758 639 €

Evaluation financière de la PDSA

☐ Association de régulation libérale

Départements	Nom de la structure	Payé en 2015	Prévu en 2016	Payé en 2016
RA	FARL-RA	262 488 €	197 988 €	197 988 €
38	FIPSEL (PDSA 38)	49 690 €	53 150 €	53 150 €
01, 38, 73, 69	COURLYGONE	221 680 €	194 380 €	194 380 €
7	Association Médicale des Boutières	61 595 €	49 647 €	49 647 €
63	Régulation 63 (2015) Clermont Ferrand	11 000 €	11 000 €	11 000 €
3	AMLAPS (2015) Allier	114 490 €	114 090 €	114 090 €
43	REGLIB 43 (2015) Haute-Loire	91 209 €	90 172 €	90 172 €
15	AMBAC : ARMEL 15 (2015) Cantal	26 065 €	26 147 €	26 147 €
Total		838 217 €	736 573 €	736 573 €

Les autres propositions faites par les DD / partenaires

- Renforcer la régulation libérale sur les 12 départements en semaine de 18h à 19h
- Opérer à un glissement des horaires sur l'effectif en soirée: 19h – 23h en lieu et place de 20h – 24h
- Mise en place de l'effectif dès le samedi matin 8h.
- Déploiement des MCS dans les secteurs à + de 30 min d'un SMUR notamment sur les départements 03 / 15 /43 /63

Les autres propositions faites par les DD / partenaires

- D'une manière générale, les remarques des délégations départementales sont les suivantes:
 - Démographie médicale déficitaire: problème pour assurer l'effectif (arrêt de certains secteurs en première partie de nuit ou à 22h) / problème pour couvrir toutes les plages de régulation sur les départements les plus petits / demande de fusion de secteurs
 - Période saisonnière: demande de renfort supplémentaire
 - Situation sanitaire exceptionnelle: demande de renfort complémentaire